

FILIÈRE
ADMINISTRATIVE

catégorie
C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Adjoint administratif territorial
Adjoint administratif territorial principal
de 2^{ème} classe
Adjoint administratif territorial principal
de 1^{ère} classe





MODE D'ACCÈS

Adjoint administratif territorial

Sans concours.

Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Par concours externe - concours interne - 3^{ème} concours.

MISSIONS

Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Ils peuvent être chargés d'effectuer divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent être chargés d'effectuer des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers.

Ils peuvent être chargés de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Lorsqu'ils relèvent des grades d'avancement, les adjoints administratifs territoriaux assurent plus particulièrement les fonctions d'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité.

Ils peuvent participer à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Ils peuvent être chargés de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre.

Ils peuvent centraliser les redevances exigibles des usagers et en assurer eux-mêmes la perception.

Ils peuvent être chargés d'assurer la bonne utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants.

Ils peuvent se voir confier la coordination de l'activité d'adjoints administratifs territoriaux du premier grade.





ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

- d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Par voie d'examen professionnel. Après avis de la CAP, aux agents de C1 ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services dans leur grade.

Au choix. Les agents de C1 ayant 1 an dans le 5^{ème} échelon et comptant au moins 8 ans de services dans leur grade .

Le nombre de nominations prononcées au titre de l'examen professionnel ne peut être inférieur au tiers du nombre total des nominations prononcées au titre du présent article, si par application prévue ci-dessus aucune nomination pendant 2 ans, il peut être procédé à une inscription au titre de l'avancement au choix.

- d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Au choix. Après avis de la CAP, pour les agents de C2 justifiant d'1 an d'ancienneté au moins dans le 4^{ème} échelon et comptant 5 ans de services dans un grade ou cadre d'emploi de catégorie C, doté de la même échelle de rémunération .

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité





catégorie C ADJOINTS ADMINISTRATIFS

C3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
IB	374	388	404	422	445	457	475	499	518	548
IM	345	355	365	375	391	400	413	430	445	466
DURÉE	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	-

C2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	351	354	357	362	372	380	403	430	444	459	471	479
IM	328	330	332	336	343	350	364	380	390	402	411	416
DURÉE	1an	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-						

C1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	347	348	349	351	352	354	356	362	370	386	407
IM	325	326	327	328	329	330	332	336	342	354	367
DURÉE	1 an	2 ans	3 ans	3 ans	-						

Au 1^{er} janvier 2017, application du PPCR avec suppression de l'avancement au minimum et revalorisation minime des échelles indiciaires.

Au 1^{er} février 2017, revalorisation de 0.6 % de la valeur du point d'indice.





ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Avancement au choix
(après avis de la CAP)
1 an dans 4^{ème} échelon
et
5 ans de services effectifs

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Concours

Avancement au choix
(après avis de la CAP)
1 an dans 5^{ème} échelon
et
8 ans de services effectifs

Examen professionnel
(après avis de la CAP)
4^{ème} échelon
et
3 ans de services effectifs

ADJOINT ADMINISTRATIF

Recrutement sans concours





TRAITEMENT MENSUEL AU 01.02.2017

Application des grilles PPCR au 1^{er} Janvier 2017
Valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017: 4,6860

C1

Ech	Max	Brut	Maj.	Trait. Brut	C.S.G.	CNRACL	Cont/Sol.	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an	347	325	1 522,63	112,20	156,68	13,66	7,48	1 232,61	ADJOINT ADMINISTRATIF C1
2	2 ans	348	326	1 527,31	112,54	157,16	13,70	7,50	1 236,40	
3	2 ans	349	327	1 532,00	112,89	157,64	13,74	7,53	1 240,19	
4	2 ans	351	328	1 536,68	113,23	158,12	13,79	7,55	1 243,99	
5	2 ans	352	329	1 541,37	113,58	158,61	13,83	7,57	1 247,78	
6	2 ans	354	330	1 546,05	113,92	159,09	13,87	7,59	1 251,57	
7	2 ans	356	332	1 555,42	114,62	160,05	13,95	7,64	1 259,16	
8	2 ans	362	336	1 574,16	116,00	161,98	14,12	7,73	1 274,33	
9	3 ans	370	342	1 602,27	118,07	164,87	14,37	7,87	1 297,08	
10	3 ans	386	354	1 658,49	122,21	170,66	14,88	8,15	1 342,60	
11		407	367	1 719,40	126,70	176,93	15,42	8,45	1 391,90	

C2

Ech	Maxi	Brut	Maj.	Trait. Brut	C.S.G.	CNRACL	Cont/Sol.	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an	351	328	1 536,68	113,23	158,12	13,79	7,55	1 243,99	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE C2
2	2 ans	354	330	1 546,05	113,92	159,09	13,87	7,59	1 251,57	
3	2 ans	357	332	1 555,42	114,62	160,05	13,95	7,64	1 259,16	
4	2 ans	362	336	1 574,16	116,00	161,98	14,12	7,73	1 274,33	
5	2 ans	372	343	1 606,96	118,41	165,36	14,42	7,89	1 300,88	
6	2 ans	380	350	1 639,75	120,83	168,73	14,71	8,06	1 327,43	
7	2 ans	403	364	1 705,34	125,66	175,48	15,30	8,38	1 380,52	
8	2 ans	430	380	1 780,30	131,19	183,19	15,97	8,75	1 441,20	
9	3 ans	444	390	1 827,15	134,64	188,01	16,39	8,98	1 479,13	
10	3 ans	459	402	1 883,37	138,78	193,80	16,90	9,25	1 524,64	
11	4 ans	471	411	1 925,54	141,89	198,14	17,27	9,46	1 558,78	
12		479	416	1 948,96	143,61	200,55	17,48	9,57	1 577,74	

C3

Ech	Maxi	Brut	Maj.	Trait. Brut	C.S.G.	CNRACL	Cont/Sol.	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an	374	345	1 616,33	119,10	166,32	14,50	7,94	1 308,46	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE C3
2	1 an	388	355	1 663,18	122,56	171,14	14,92	8,17	1 346,39	
3	2 ans	404	365	1 710,03	126,01	175,96	15,34	8,40	1 384,31	
4	2 ans	422	375	1 756,88	129,46	180,78	15,76	8,63	1 422,24	
5	2 ans	445	391	1 831,84	134,98	188,50	16,43	9,00	1 482,92	
6	2 ans	457	400	1 874,00	138,09	192,83	16,81	9,21	1 517,06	
7	3 ans	475	413	1 934,91	142,58	199,10	17,36	9,51	1 566,36	
8	3 ans	499	430	2 014,55	148,45	207,30	18,07	9,90	1 630,84	
9	3 ans	518	445	2 084,83	153,63	214,53	18,70	10,24	1 687,73	
10		548	466	2 183,21	160,88	224,65	19,59	10,73	1 767,37	





FO REVENDIQUE

- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension
- Les ratios d'avancement de grade à 100 %
- La suppression des quotas pour la promotion interne
- Une construction des grilles indiciaires afin de rétablir une réelle progressivité entre les échelons et les grades
- La suppression de l'examen professionnel pour l'accès au 2^{ème} grade du cadre d'emplois
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception
- L'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à partir du 5^{ème} échelon mais avec une ancienneté minimale de 4 ans dans le cadre d'emploi
- Suppression de l'obligation des 5 ans de services effectifs dans le 4^{ème} échelon pour le passage au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Ces revendications viennent en complément d'une réelle revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 8% et du rattrapage nécessaire de 50 points, permettant ainsi de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années. Ce ne sont pas les 1,2% attribués sur 2016 et 2017 qui viendront compenser cette dernière!



Ce document est un résumé
des dispositions réglementaires.

Pour plus de détails,
contactez votre syndicat FO local
ou consultez le site fédéral :

www.foterritoriaux.org

contact syndicat



www.foterritoriaux.org